



Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 12 décembre 2022 – délibération n° 2022-18

EDUCATION – SORTIES SCOLAIRES – Attribution de subventions aux établissements scolaires du 1^{er} degré

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20/12/2022

SLOW

ID : 060-216004101-20221212-DEL_121222_N18-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 12 décembre 2022

Le lundi 12 décembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Pascal D'Inca - Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Sabah Rezzoug - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Recep Kocak – Hadja Touré - Smaël Addala – Lucie Saubaux – Marie-Charlotte Bordais - Abdelkrim Kordjani – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Rémy Ruffault représenté par Jean-Pierre Bosino – Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Zoulikha Oualaouch représentée par Abdelkrim Kordjani

EXCUSE : Frédéric Denain, Loïc Basset, Amadou Diallo, Ali Hamdani

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie Saubaux

18- EDUCATION –SORTIES SCOLAIRES – Attribution de subventions aux établissements scolaires du 1^{er} degré

Sur le rapport de Madame Awa Touré, conseillère municipale, exposant :

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2019 afférentes aux subventions aux établissements du premier degré,

Vu la proposition de la Commission Education du 17 novembre 2022 de réviser le mode de calcul d'attribution de subvention pour le soutien aux sorties scolaires de fin d'année des écoles du premier degré,

Considérant les nombreux dispositifs municipaux d'accompagnement des écoles du premier degré visant à faciliter les actions éducatives,

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité apporte une aide financière aux établissements scolaires organisant une sortie scolaire dans le cadre d'un projet d'école ou d'une sortie de fin d'année scolaire,

Considérant que les dépenses liées au transport constituent un poste de dépenses important pour les écoles,

VILLE DE MONTATAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 12 décembre 2022 – délibération n° 2022-18

EDUCATION – SORTIES SCOLAIRES – Attribution de subventions aux établissements scolaires du 1^{er} degré

Considérant que le montant actuel de la subvention est variable selon l'effectif de la classe :

- 60 € pour les classes de plus de quinze élèves
- 30 € pour les classes dites dédoublées,

Considérant que les classes dédoublées sont pratiquement toutes composées de plus de quinze élèves,

Considérant que la municipalité souhaite accompagner les classes de façon équitable et permettre à tous les enfants de profiter d'une sortie scolaire éducative de fin d'année,

Considérant que pour ce faire il convient de calculer le montant de l'aide municipale au nombre d'enfants plutôt qu'au forfait appliqué actuellement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de maintenir l'aide financière aux écoles du premier degré organisant une sortie scolaire.

Décide que le montant de ladite subvention sera calculée à hauteur de 2,40 € par élève par an.

Décide que cette aide est accordée sur demandes et justifications des établissements scolaires.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

J.P. Bosino
Jean-Pierre Bosino